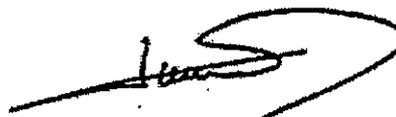


Question écrite au Collège

Objet : aménagements dans la cour de l'école M19 Pierre Lairin

Les habitants du Boulevard Prince de Liège s'interrogent sur de récents aménagements survenus dans la cour de l'école M19. En effet, les haies qui entouraient la cour, et donc protégeaient le voisinage, ont été enlevées. Aucune explication ne fut fournie aux riverains.

Pouvez-vous me donner les raisons de la suppression de ces haies et m'informer des mesures que vous comptez prendre pour restaurer la tranquillité du voisinage ?



Gaëtan VAN GOIDSENHOVEN
Conseiller communal



Anderlecht, le 13 -06- 2019

Monsieur Gaëtan Van Goidsenhoven
Conseiller communal
Rue de l'Agrafe 68/5
1070 BRUXELLES

ADMINISTRATION COMMUNALE
GEMEENTEBESTUUR

**CADRE DE VIE – ESPACES PUBLICS –
TECHNIQUE – SERVICE AMENAGEMENT - TRAVAUX PUBLICS.**

Votre correspondant : K. DE DURPEL
Chef de Division
☎ 02/526.21.21

Notre réf. : CV/CA/LET/2019.0077 - CD

Objet : Aménagements dans la cour de l'école M19 Pierre Lairin

Monsieur le Conseiller communal,

En réponse à votre question écrite, adressée au Collège des Bourgmestre et Echevins, relative aux aménagements dans la cour de l'école M19 Pierre Lairin, nous vous informons qu'aucune haie n'entoure l'école M19 Pierre Lairin au niveau du bâtiment ou de la cour de récréation; seuls des arbres et des arbustes s'y trouvent.

Les arbustes sont taillés par le Service des Espaces Verts à chaque fois que ces derniers deviennent trop envahissants et ce de manière horticole, parfois de manière assez sévère afin d'avoir chaque année de beaux arbustes bien formés et équilibrés.

Par ailleurs, les arbustes morts ou malades sont enlevés et remplacés, si nécessaire, lors de la saison de plantation (novembre à mars).

De plus, l'école étant séparée des habitations par des hauts murs, que ce soit du côté Prince de Liège que du côté de la rue de l'Obus, nous ne voyons pas où pourrait se situer le problème vu que ce sont davantage ces murs qui protègent la tranquillité des riverains plutôt que les arbres ou arbustes.

Enfin, il nous est tout à fait impossible de prévenir tout le voisinage à chaque taille d'arbustes réalisée dans un quartier donné et pour des interventions qui incombent aux services communaux.

Espérant ainsi avoir répondu à vos questions, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre parfaite considération.

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,

M. VERMEULEN.

Par délégation :
L'Echevin des Espaces verts,

A. NEUZY

Place du Conseil 1 Raadsplein
Bruxelles 1070 Brussel

TEL 02 558 08 00

FAX 02 523 12 14

E-MAIL infoanderlecht@anderlecht.brussels

www.anderlecht.be

